

S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 10 mai 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 3 mai 2023, s'est réuni le mercredi 10 mai 2023 à 18h, en séance publique, à la Salle multiservices de Coise-Saint Jean Pied Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 14

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 5 jusqu'à la délibération n° 7

6 de la délibération n° 8 à la délibération n° 15

7 à partir de la délibération n° 16

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT à partir de la délibération n° 16	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	André	DAZY à partir de la délibération n° 8	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	19 dont 14 titulaires et 5 suppléants <i>jusqu'à la délibération n° 7</i> 20 dont 14 titulaires et 6 suppléants <i>de la délibération n° 8 à la délibération n° 15</i> 21 dont 14 titulaires et 7 suppléants <i>à partir de la délibération n° 16</i>
TOTAL des voix	22 voix <i>jusqu'à la délibération n° 7</i> 23 voix <i>de la délibération n° 8 à la délibération n° 15</i> 24 voix <i>à partir de la délibération n° 16</i>

Olivier THEVENET a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Objet : Labellisation EPAGE – Dépôt du dossier
Rapporteur : M. le Président

Les textes instaurant la compétence GEMAPI donnent la possibilité d'une labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) des collectivités qui exercent cette compétence sur des périmètres cohérents avec les logiques de bassin versant.

C'est effectivement le cas du S.I.S.A.R.C qui peut donc prétendre à cette labellisation.

Par délibération en date du 7 octobre 2020, le Syndicat avait acté le lancement de la démarche de labellisation, notamment car celle-ci permettait de gagner encore en crédibilité vis à vis des financeurs publics de la gestion de l'eau, et notamment de l'Agence de l'Eau.

Dans la perspective de la création d'un EPTB sur le bassin versant global de l'Isère entre sa source et sa confluence avec le Rhône, la labellisation EPAGE du SISARC devient incontournable.

En effet, le SISARC et le futur EPTB seront tous les deux des Syndicats Mixtes Ouverts et seule la labellisation EPAGE permet à un Syndicat Mixte Ouvert d'adhérer à un autre Syndicat de même nature.

L'équipe technique du SISARC a rédigé le dossier de demande de labellisation EPAGE.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le principe du dépôt d'un dossier de demande de labellisation en EPAGE du S.I.S.A.R.C ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes dispositions utiles pour l'instruction de cette demande.*

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

